POINCY, L. A. — Taxe de 1880, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, Prosper, St. Antoine et Claiborne, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 752, le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Antonia et Prosper et mesure 22 pieds de face à la rue Antonia sur 80 pieds de profondeur.

POLAS, ANNA—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 906 et 907, le dit lot No. 22 mesure 26 pieds de face à la rue Roman sur 136 pieds de profondeur.

POPULUS, LOUIS — Taxe de 1880, montant à........45c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Joséphine et Célestine, désignée comme une partie du lot No. 18 de l'ilet No. 914; la dite partie du lot No. 18 mesure 15 pieds de face à la rue Marigny sur 80 pieds de profondeur.

PORTER, A. N.—Taxe de 1880, montant à........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, Vienne, Industrie et Agriculture, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1934.

POWELL, ROB. E. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

PRENTISS, RICHARD — Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Lesseps, Chartres et Royale, désigné comme le triangle de l'ilet No. 111.

POINCY, PAUL—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Clouet, Moustique et St. Claude, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 866; le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 120 pieds de profondeur.

POOLE, Vve JNO. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Washington, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 586; le dit lot No. 16 mesure 16 pieds de face à la rue Musique sur 100 pieds de profondeur.

PONS, J. — Taxe de 1880, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St. Ferdinand, Press et Robertson, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 697, les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur.

POTIER, EUGENE — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Force, Press et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1222.

POTTER, JASTRAM — Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété dans la terre de prairie, en face du Chemin de Gentilly, entre Gentilly et le lac.

POST, Mme B. F. — Taxe de 1880, montant à........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Lepage, Broad et Septième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1520; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

PURROW, Vve A. — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Force, St. Antoine et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1206; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Force et mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

PUISSEGUR, JEAN SIMON —Taxe de 1880, montant à........45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Duels, St. Antoine, Bagatelle et Hope, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1546; les dits deux lots mesurent 53 pieds de face à la rue Duels sur 150 pieds de profondeur.

PUISSON, W. H. — Taxe de 1880, montant à........$2 40
Cinq certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme cinq portions de terre sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs Elysées, la première portion mesure 216 pieds de face au Bayou St. Jean sur 235 pieds de profondeur; la seconde portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 518 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 270 pieds de face au Bayou St. Jean sur 502 pieds de profondeur; la quatrième portion mesure 100 pieds de face au Bayou St. Jean sur 481 pieds de profondeur; la cinquième portion mesure 100 pieds de face au Bayou St. Jean sur 490 pieds de profondeur.

PURDY, M. A. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Montégut, Peters et Decatur, désigné comme lot No. 28 de l'ilet No. 29 et 30; le dit lot No. 28 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 96 pieds d'un côté et 100 pieds de l'autre côté.

PUELLET, ADOLPHE—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, France, Villeré et Robertson, désignés comme huit lots de l'ilet No. [illegible].

PRUDHOMME, LOUIS — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible].

PRUDHOMME, LOUIS—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marigny, Arts, Joséphine et Célestine, désigné comme l'ilet No. 620.

QUIN, R.—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Arts, Loi et la Promenade Floride, désigné comme l'ilet No. 1461; le dit ilet No. 1461 mesure 269 pieds sur 319 pieds.

RAMONEHEAU, P. J. et G. H.—Taxe de 1880, montant à........$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Esplanade, Français et Decatur, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 5; le dit lot No. 17 mesure 66 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 81 pieds d'un côté et 84 pieds de l'autre coté.

RABOIN, PALMYRE et LOUISA—Taxe de 1880, montant à $1 35
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, O'Reilly, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Aubry sur 160 pieds de profondeur d'un coté et 86 pieds de l'autre coté.

RASH, Mlle ANNA—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Agriculture, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1656; le dit lot No. 10 mesure 28 pieds de face à la rue Union sur 126 pieds de profondeur.

RAPHAEL, PIERRE —Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Marigny, Champs-Elysées et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172; la dite portion mesure 25 pieds de face à la rue Force sur 100 pieds de profondeur.

RAYMOND, CHAS. O. — Taxe de 1880, montant à........$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1224; la dite portion de terre mesure 128 pieds de face à la rue St. Bernard sur 158 pieds de profondeur.

RAMOCHE, VEUVE JOS.—Taxe de 1880, montant à........30c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Habana, Seré et Beauregard, désigné comme un demi de l'ilet No. 2477.

RANKIN, L — Taxe de 1880, montant à........$1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Génois, Fish, Première et Esplanade, désignés comme lots Nos. 1, 2, 15, 16, 20 et 21.

RAMAL, P—Taxe de 1880, montant à........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, France, Lesseps et Marais, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 413; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues St. Claude et France et mesurent 35 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

RAQUET, J—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Marais, Mazant et Urquhart, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 471; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues France et Marais et mesurent 80 pieds de face à la rue France sur 106 pieds de profondeur.

RAGEAU, LOUISE L. — Taxe de 1880, montant à........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Louisa, Clouet et Urquhart, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 481; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur 120 pieds de profondeur.

RARR, HENRY—Taxe de 1880, montant à........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 466; le dit lot No. 12 mesure 29 pieds de face à la rue Port sur 120 pieds de profondeur.

RANDOLPH, GEO. W. — Taxe de 1880, montant à........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Monroe, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 21 de l'ilet No. 700; les dits lots Nos. 2 et 21 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

RAMME, A. R.—Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 924.

RAYMOND, Mme PIERRE—Taxe de 1880, montant à........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Aubry, l'Avenue St. Bernard et les rues D'Abadie, Miro et Tonti, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1183; le dit lot No. 14 forme l'encoignure de la rue Aubry et l'Avenue St. Bernard et mesure 30 pieds de face à la rue Aubry sur 125 pieds de profondeur d'un côté et 141 pieds de l'autre coté.

RELPH, Mme FORRESTER—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Marais et [illegible], désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 8 mesure 16 pieds de face à la rue Français sur 64 pieds de profondeur.

REILY, Mme CATHERINE — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] Antonia, St. Bernard et Villeré, désigné comme lot No. 18 de l'ilet Nos. 623 624; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 128 pieds de profondeur.

RIEDACHER, Mme ELISA — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Français, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 913, le dit lot [illegible] face à la rue [illegible] sur 128 pieds de profondeur.

REY, LOUIS—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Génie, l'Avenue Lamires et la rue Liberal, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible], la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Habana et Génie.

REMPP, JACOB—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Liberal, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1174 le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Français, sur 127 pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Force et Libéral, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 4 mesure 9 pieds de face à la rue Français sur 137 pieds de profondeur.

REMPP, Mme PETER—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Union, Français et Libéral, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1174; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Force sur 127 pieds de profondeur.

RENDON, SUC. de C.— Taxe de 1880, montant à........$1 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Vertus, Marigny et Force, désignés comme 14 lots de l'ilet No. 1311; les dits 14 lots forment l'encoignure des rues Mandeville et Vertus.

REPPHART, JAMES—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1334; la dite portion de terre mesure 36 pieds de face à la rue Magistrat sur 144 pieds de profondeur.

REPOL, JOSE—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme une propriété faisant face à la partie inférieur du Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs-Elysées.

REUBENS, LOUISA et CONRAD—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mazant, Chartres et France, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 33; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Peters sur 150 pieds de profondeur.

REED, FRAZIER — Taxe de 1880, montant à........$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Delery, Royale et Dauphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 206; la dite portion mesure 34 pieds de face à la rue Tricou sur 117 pieds de profondeur.

REUBENS, FRED. ELIZA et M.—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain ilet (irrégulier) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Adams, Bourgogne et Dauphine, désigné comme ilet (irrégulier) No. 219; le dit ilot (irrégulier) No. 219 mesure 114 pieds sur 212 pieds.

REUTER, Vve MARGARET — Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Port, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 263; le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Lafayette sur 120 pieds de profondeur.

REES, JOHN— Taxe de 1880, montant à........45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Monroe et Prosper, désignés comme lots Nos. 26 et 27 de l'ilet No. 700; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 30 pieds de face à la rue Gordon sur 111 pieds de profondeur.

REY, Mme L. B. — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 924.

REIS, MICHAEL — Taxe de 1880, montant à........15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Force et Vertus, désignés comme les ilets Nos 1257 à 1261; les dits ilets Nos. 1257 à 1261 mesurent, chaque, 241 sur 238 pieds.

REIS, MICHAEL —Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Magistrat et Vertus, désignés comme les ilets Nos. 1275 à 1279, les dits ilets Nos. 1275 à 1279 mesurent, chaque, 312 pieds sur 236 pieds.

REIS, MICHAEL— Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à William, Loi et la Promenade Floride, désignés comme les ilets Nos. 1445 à 1448; les dits ilets Nos. 1445 à 1448 mesurent, chaque, 312 pieds sur 236 pieds.

REIS, MICHAEL, — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues William, Adams, Loi et la Promenade Floride, désigné comme ilet No. 1449; le dit ilet No. 1449 mesure 100 pieds sur 321 pieds et 308 pieds sur 338 pieds.

REIBER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Industrie et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1588.

REISLER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Abondance et Agriculture, désigné comme l'ilet No. 1617.

RIGEAUX, Mme M. P. — Taxe de 1880, montant à........$0 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Lahar e, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 636, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur 128 pieds de profondeur.

RIGEAUX, MARIE P. — Taxe de 1880, montant à........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 627; le dit lot No. 12 mesure 64 de face à la rue Robertson sur 128 pieds de profondeur.

RICHOUX, EUGENE—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Libéral et Force, désignée comme une portion de l'ilet No. 1172; la dite portion de terre mesure 192 pieds de face à la rue Marigny sur 100 pieds de profondeur.

RIVEREAU, JACQUES — Taxe de 1880, montant à........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Magistrat, Champs Elysées et Vertus, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 1330; les dits lots Nos. 21 et 22 forment l'encoignure des rues Français et Magistrat et mesurent 64 pieds de face à la rue Français sur 106 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin et les rues O'Reilly, Aubry et Dorgenois, désignés comme lots Nos. 5 à 10 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 5 à 10 forment l'encoignure de l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à l'Allée Rousselin sur 104 pieds 11 pouces de profondeur.

RIVAS, [illegible]—Taxe de 1880, montant à........$1 0
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 3 de l'ilet Nos. 505 et 506, le dit lot No. 3 mesure 42 pieds de face à la rue St. Bernard sur 128 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à........$4 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dorgenois, l'Allée Rousselin et la rue O'Reilly, désignée comme une portion de l'ilet No. 1363; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Aubry et Dorgenois et mesure 126 pieds de face à la rue Aubry sur 105 pieds de profondeur.

RIGHTOR, N. HENRY—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, O'Reilly, Allée Rousselin et la rue Aubry, désignés comme lots Nos. 11 à 16 de l'ilet No. 1363; les dits lots Nos. 11 à 16 forment l'encoignure des rues Dorgenois et O'Reilly et mesurent 180 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois sur 104 pieds 11 pouces de profondeur.

RIDEAU, J. M.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Marigny, Champs-Elysées et Hope, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1498; le dit lot No. 6 mesure 64 pieds de face à la rue Loi sur 128 pieds de profondeur.

RIEFFEL, ALPHONSE — Taxe de 1880, montant à........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Onsaga, D'Abadie, White et Dupré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1533, le dit lot No. 5 mesure 16 pieds de face à la rue Onsaga sur 78 pieds de profondeur.

RIFFORD, JOS.—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Bruxas, Union et Carmel, désignée comme une portion de l'ilet No. 2430; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Bagatelle et Bruxas et mesure 320 pieds de face à la rue Bagatelle sur 309 pieds de profondeur.

RIDEAU, Suc. de—Taxe de 1880, montant à........$1 2
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Tricou, Delarande et Chartres, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 80, les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Hancock sur 108 pieds de profondeur.

RIENO, WM.—Taxe de 1880, montant à........$4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 164, le dit lot No. 12 mesure 21 pieds de face à la rue Washington sur 155 pieds de profondeur.

RIVEREAU, P. L.— Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Marais, France et St. Claude, désignés comme lots Nos. 10 à 14 de l'ilet No. 413; les lots Nos. 10 à 13 mesurent 117 pieds de face à la rue Lesseps, traversant à la rue Marais, sur 106 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Marais sur 117 pieds de profondeur.

ROZIER, Mlle E. B.—Taxe de 1880, montant à........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 376; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Bagatelle sur 145 pieds de profondeur.

RITTER, GEORGE—Taxe de 1880, montant à........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Féliciana, Clouet, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 634, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 62 pieds de face à la rue Féliciana, sur 162 pieds de profondeur.

RICHTER, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Benton, Adams, Claiborne et Prosper, désigné comme un demi de l'ilet No. 702.

RIES, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à........10c
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock à Adams, Libéral et Force, désignés comme ilets Nos. 1121 à 1124; les dits ilets Nos 1121 à 1124 mesurent, chaque, 312 pieds sur 238 pieds.

REIS, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à........15c
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams à Hancock, Magistrat et Loi, désignés comme ilets Nos. 1436 à 1440.

RICHARD, JOHN—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Piété, Désiré et Urquhart, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 22 mesure 26 pieds de face à la rue Marais sur 171 pieds de profondeur.

RIVED, CHAS. LORRENS—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet 668, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 115 pieds de profondeur.

ROLLINGS, L.— Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 394; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Antonia sur 110 pieds de profondeur.

ROUX, Vve PIERRE—Taxe de 1880, montant à........$0 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Bernard, Antonia et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 505 et 506; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 126 pieds de profondeur.

RODRIGUEZ, THOS.—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Antonia, St. Antoine et Villeré, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 623, le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson sur 160 pieds de profondeur.

ROUZAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 641; le dit lot No. 12 mesure 28 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

ROUX, J. G.—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Laharpe et Derbigny, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 763, le dit lot No. 21 mesure 31 pieds de face à la rue Roman sur 102 pieds de profondeur.

ROSELIUS, SUC. CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Célestine et Génie, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 1025, la dite portion de terre mesure 37 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

ROYAL, CELESTINE—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues D'Abadie, Miro, St. Bernard et Galvez, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1046, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues D'Abadie et Miro et mesure 30 pieds de face à la rue D'Abadie sur 96 pieds de profondeur.

ROY, P. B —Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1057; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

ROUEDE, J. PIERRE—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées Force et Libéral, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 1173; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 160 pieds de profondeur.

ROACH, EUGENE — Taxe de 1880, montant à........$3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1344; la dite portion de terre mesure 51 pieds de face à la rue Columbus sur 60 pieds de profondeur.

RONANET, JOSEPH— Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin, les rues Lapeyrouse, Onsaga et Dorgenois, désignée comme une portion de l'ilet No. 1396; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à l'Allée Rousselin sur 120 pieds de profondeur.

ROUYER, R. B.—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Magistrat, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1378.

ROTH, ELIZE— Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Loi, St. Bernard et Hope, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 1504; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Loi et mesure 121 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 100 pieds de profondeur.

ROBERT, R. C.—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, Warsaw, Bruxelles et Broad, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1508; le dit lot No. 14 mesure 120 pieds de face à la rue Hope sur 120 pieds de profondeur.

ROY, SUCCESSION J. R.— Taxe de 1880, montant à........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la rue Esplanade, la Route St. Jean et la rue Lepage, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 1524 à 1529; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 193 pieds de profondeur.

ROTHKAMUR, SUC. de FREDERICK— Taxe de 1880, montant à........$3 00
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Castiglione, l'Avenue St. Bernard, les rues White et Dupré, désignés comme treize lots de terre de l'ilet No. 1527.

ROUSSEAU, SUC. P. A.— Taxe de 1880, montant à........30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Duels et Industrie, désignés comme deux lots de l'ilet No. 1564; les dits deux lots de terre mesurent 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

BOYER, SUC. PIERRE — Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, le Canal Marigny et la rue Duels, désignée comme une portion de l'ilet No. 158, la dite portion mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur.

ROBERT, GUILLAUME — Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Deux certains lots (encoignures) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Industrie et Agriculture, désignés comme deux encoignures de l'ilet No. 1720; les dits encoignures mesurent 320 pieds sur 318 pieds.

ROBERT, Mme St. MARC—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre dans les limites Fortin, comprenant les ilets Nos. 1734 à 1770, borné par les rues Fortin, Esplanade, le Chemin de Gentilly et le Bayou St. Jean; la dite portion mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 134 pieds de profondeur.

ROLLE, VEUVE CLAUDE — Taxe de 1880, montant à........$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une propriété sur le Chemin de Gentilly; la dite portion mesure 266 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 266 pieds de profondeur vers le Lac.

ROBINSON, F. — Taxe de 1880, montant à........$1 80
Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le Lac.

ROBERT, A.—Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Champs Elysées, le Chemin de Gentilly, les rues Marigny, Mandeville, Pélopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 2461.

ROSVALLY, DR. M. S. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Françoise, Champs-Elysées et Virginia, désignée comme une portion de l'ilet No. 3360. la dite portion mesure 134 pieds face à la rue Léonidas sur 150 pieds de profondeur.

ROCHON, MAURICE—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 16; le dit lot No. 16 mesure 37 pieds de face au Bayou St. Jean sur 150 pieds de profondeur.

ROCHON, Mme JULES P. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 20; le dit lot No. 20 mesure 86 pieds de face au Bayou St. Jean sur 200 pieds de profondeur.

ROCHON, Mme JULES P.—Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre sur les Colonnades, propriété faisant face au Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs-Elysées; la dite portion mesure 318 pieds sur 120 pieds.

ROSS JOSEPH J. — Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et la rue Champs-Elysées, désignée comme une portion de l'ilet No 5602, la dite portion mesure 320 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

RHODES, Mme J.—Taxe de 1880, montant à........$3 10
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Congrès, Indépendance et St. Claude, désignés comme lots Nos. 8 à 13 de l'ilet No. 607, les dits lots Nos. 8 à 13 mesurent 197 pieds de face à la rue Marais sur 160 pieds de profondeur.

ROWALD, CHARLES No. 2.—Taxe de 1880, montant à........$1 35
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gemory, Lisardi, Marais et Urquhart, désignés comme 9 lots de l'ilet No. 457.

ROBERT, EUGENIE—Taxe de 1880, montant à........$3 00
Soixante-un certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Marais au Bois, les rues Lizardi et Egana, désignés comme 61 lots de l'ilet No. 349 B.

ROBINSON, JOHN — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désirée, Elmire, Robertson et Claiborne, désignés comme lots Nos. 22 à 24 de l'ilet No. 657, les dits lots Nos. 22 à 24 mesurent 85 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à........25c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jeanne, Barthélemy et Prosper, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 725; les dits lots Nos. 14 et 15 forment l'encoignure des rues Claiborne et Jeanne et mesurent 58 pieds de face à la rue Claiborne sur 136 pieds de profondeur.

ROSENBURG, BENJAMIN — Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Prosper, Barthélemy et Claiborne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 725, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Jeanne et Prosper et mesure 279 pieds de face à la rue Jeanne sur 113 pieds de profondeur.

RODRIGAS, M. E.—Taxe de 1880, montant à........$1 85
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Peintres, Prosper et Claiborne, désignés comme lots Nos. 2 et 15 de l'ilet No. 741; les dits lots Nos. 2 et 15 mesurent 116 pieds de face à la rue Arts sur 120 pieds de profondeur.

RHODES, Vve WM.—Taxe de 1880, montant à........$1 30
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Lesseps, Pelagie et Solidelle, désignés comme lots Nos. 3 à 5 de l'ilet No. 800, les dits lots Nos. 3 à 5 mesurent 277 pieds de face à la rue Prosper sur 136 pieds de profondeur.

ROUQUETTE, ARMAND—Taxe de 1880, montant à........15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Lafayette, Joséphine et Célestine, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 922, le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Franklin et Lafayette et mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 80 pieds de profondeur; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Franklin sur 91 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J et G. BRAUGHN—Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Féliciana, Montégut, Joséphine et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 927; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

ROCHON, N.—Taxe de 1880, montant à........45c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Célestine, Joséphine et Piété, désignés comme lots Nos. 14 à 21 de l'ilet No. 930; les dits lots Nos. 14 à 21 forment l'encoignure des rues Louisa et Célestine et mesurent 240 pieds de face à la rue Louisa sur 108 pieds de profondeur.

ROUX, AMILCAR Jr. et Mlle A. BERCIER—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mazant, France, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 980; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Mazant sur 164 pieds de profondeur.

ROBERT, P. J. et GEO. BRAUGHN—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmire, Célestine et Génie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1006, la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Congress sur 60 pieds de profondeur.

ROSELIUS, CHRISTIAN — Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Louisa, Piété, Force et Vertus, désigné comme l'ilet No. 1225, le dit ilet No. 1225 mesure 341 pieds sur 240 pieds.

ROVIRA, ANTOINE—Taxe de 1880, montant à........10c
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Indépendance à Bourse, la Promenade Floride et la rue Industrie, désignés comme l'ilet No. 1612 et 1613.

ROVIRA, ANTOINE — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant à Lesseps, la Promenade Floride et la rue Industrie, désigné comme l'ilet No. 1616 et 1617; le dit ilet mesure 277 pieds sur 241 pieds.

ROVIRA, ANTOINE— Taxe de 1880, montant à........60c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété dans la Terre de Prairie, faisant face au Chemin Gentilly, entre Gentilly et le Lac, désignés comme lots Nos. 14, 2, 3, 6, 9, 37 et 8.

ROWALD, GEORGE—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant à Lesseps, la Promenade Floride et la rue Industrie, désigné comme l'ilet Nos. 1616 et 1617.

ROWLAND, CHARLES — Taxe de 1880, montant à........5c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Mazant, Agriculture et Industrie, désignés comme 11 lots de l'ilet No. 1680, les dits 11 lots mesurent 341 pieds de face à la rue France sur 96 pieds de profondeur.

ROVERA, ANDREW—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Pauline, Agriculture et Industrie, désigné comme l'ilet No. 1688; le dit ilet No. 1688 mesure 241 pieds sur 241 pieds.

ROQUILLE, LUDGER — Taxe de 1880, montant à........5c
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Manuel et Bellevue, désignés comme treize lots de l'ilet No. 2647; les dits treize lots de terre mesurent 136 pieds de face à la rue Jeanne sur 241 pieds de profondeur.

ROTH, ADAM — Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Triana, Deléry, Rey et Casey, désigné comme l'ilet No. 2766; le dit ilet No. 2766 mesure 206 pieds sur 224 pieds.

ROGAN, CORNELIUS—Taxe de 1880, montant à........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, côté gauche du lac, désigné comme lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 2 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH — Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Chemin de Gentilly, côté gauche du lac, désigné comme lot No. 29; le dit lot No. 29 mesure 5 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

ROBINSON, HUGH—Taxe de 1880, montant à........90c
Dix certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Columbia, Musique, Arts et Washington, désignés comme dix ilets de l'ilet No. 5416.

RUTHOLANTI, HY. — Taxe de 1880, montant à........$3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Union, Bagatelle et Joséphine, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 380; le dit lot No. 19 mesure 64 pieds de face à la rue Solidelle sur 150 pieds de profondeur.

ROUSSELOT, DESIRE—Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre Milneburg, la dite portion de terre mesure 9 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

RYAN, Mme W.—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Force, et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1301, la dite portion mesure 34 pieds de face à la rue Habana sur 160 pieds de profondeur.

RABOUIN, ALPHONSE Jr. — Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain demi ilet ou huit lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Duels et Industrie, désigné comme un demi ilet ou huit lots de terre de l'ilet No. 1540.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes Pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 5ème jour de décembre A. D. 1882, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes auxquelles, dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

PRESTON, ISAAC — Taxe de 1880, montant à........$1 35
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Soraparu, Water et Première, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 5; le dit lot No. 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur 85 pieds 9 pouces de profondeur.

PRESTON, B. J.—Taxe de 1880, montant à........$1 35
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Soraparu, Water et Première, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 5; le dit lot No. 5 mesure 23 pieds de face à la rue Levée sur 86 pieds de profondeur.

PARKER, W. C.—Taxe de 1880, montant à........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Rousseau, Ste. Marie et Félicité, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 34; le dit lot No. 3 mesure 51 pieds de face à la rue Religieuse sur 40 pieds de profondeur.

PORTEOUS, ALEX.—Taxe de 1880, montant à........$15 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Félicité, St. André, Baronne et Carondelet, désignés comme lots Nos. 33 et 34 de l'ilet No. 210, les dits lots Nos. 33 et 34 mesurent 64 pieds de face à la rue Félicité sur 190 pieds de profondeur.

PATTERSON, SUC. E. A.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Philippe et Jackson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 319, le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue Franklin sur 140 pieds de profondeur.

POHLMAN, FRED. — Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Locust, Quatrième et Magnolia, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 365; le dit lot No. — mesure 33 pieds de face à la rue Washington sur 106 pieds de profondeur.

PATTERSON, CHAS.—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Clara, Willow et Jackson, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 384, les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Joséphine sur 128 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN POHLMAN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 1 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et de lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre 1882, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Constance, Laurel et Huitième, désigné comme lot No. 4 dans l'ilet No. 117; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 267 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1873, 1874, 1876 et 1877, montant à 79 19.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE W. PEARSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 1 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre 1882, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Liberté, Harmonie, Washington et Quatrième, désigné comme l'ilot No. 332, le dit ilet No. 332 mesure 300 pieds sur 300 pied. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $50 35.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CHARLES PRAGER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 1 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour, dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Remparts, St. André et Franklin, désigné comme lot No. 30 dans l'ilet No. 206; le dit lot No. 30 mesure 24 pieds de face à la rue Félicité sur 123 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année et 1878, montant à $44 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. PORTEOUS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, Dryades, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No. 5 dans l'ilet No. 268; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue St. André sur 182 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $26 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. B. F. PRESTON

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans 2 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Soraparu, Water et Première, désigné comme lot No. 5 dans l'ilet No. 5, le dit lot No. 5 mesure 23 pieds de face à la Levée sur 85 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1873, 1874, 1875, 1877 et 1878, montant à $78 65.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. C. PALMER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civil de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre, 1882, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Harmonie, Pleasant et St. Charles, désignée comme une portion de terre dans l'ilet No. 220; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Prytania sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871 et 1878, montant à $160 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH M. PUTNAM.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 novembre 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civil de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Philippe et Jackson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 134. les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 130 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $173 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SAM'L E. PALMER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de décembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Thalie et Erato, désigné comme lot No. 9 dans l'ilet No. 478, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à 72c.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. C. PARKER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de décembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Rousseau, Ste. Marie et Félicité, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No. 34; le dit lot No. 3 mesure 51 pieds de face à la rue Religieuse sur 40 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1876, 1877 et 1878, montant à $163 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LUCIEN PALAY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 2ème jour de decembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Washington et Sixième, désignés comme lots Nos. 12, 13, 14 et 15 dans l'ilet No. 94; les dits lots Nos. 12, 13, 14 et 15 mesurent 125 pieds de face à la rue Laurel sur 160 pieds